

« Perdant » ou « gagnant » du contact avec le français? Le francoprovençal en France, Suisse et Italie

Manuel Meune
Université de Montréal
manuel.meune@umontreal.ca

Résumé

Le francoprovençal, parlé en France, Suisse et Italie, n'a été décrit (et construit) comme langue distincte qu'au 19^e siècle. Étant donné le morcellement politique du domaine concerné et l'ambiguïté du glottonyme, les locuteurs et locutrices ne s'identifient pas à un groupe ethnique francoprovençal, mais à diverses communautés régionales. L'article traite de la prise de conscience de l'existence de cette langue, mais aussi les idéologies qui l'ont invisibilisée. Il s'agit de comprendre pourquoi, après des siècles de contact avec le français, elle jouit d'une reconnaissance juridique plus grande dans certains contextes, selon le degré d'autonomie régionale face à l'État central. Si on s'attend à ce que la Suisse plurilingue ait été plus propice à la vitalité du francoprovençal que la France unilingue, la « réussite » de cette langue en Italie est plus intrigante.

Mots-clés : francoprovençal, vitalité, plurilinguisme, reconnaissance juridique, idéologies linguistiques

Abstract

Francoprovençal, spoken in France, Switzerland and Italy, was only described (and constructed) as a distinct language in the 19th century. Given the political fragmentation of the area concerned and the ambiguity of the glottonym, speakers do not identify with a Francoprovençal ethnic group, but with various regional communities. The paper looks at the growing awareness of the existence of this language, but also at the ideologies that have made it invisible. The aim is to understand why, after centuries of contact with French, it enjoys greater legal recognition in certain contexts, depending on the degree of regional autonomy from the central state. While we expect plurilingual Switzerland to have been more favourable to the vitality of Francoprovençal than unilingual France, the “success” of this language in Italy is more intriguing.

Keywords : Francoprovençal, vitality, plurilingualism, legal recognition, linguistic ideologies

Le francoprovençal, langue romane parfois appelée « arpitan », compte encore, selon des estimations difficiles à préciser, quelques (dizaines de) milliers de locuteurs et locutrices en France (Savoie, Bresse, Lyonnais), en Suisse romande (Fribourg, Valais), mais principalement en Italie (Vallée d'Aoste, Piémont). En raison de son nom ambigu et de sa faible notoriété, le francoprovençal (nous utiliserons aussi l'abréviation FP) est un objet linguistique peu connu. Nous proposons donc un aperçu de son histoire, avant d'aborder sa situation sociopolitique contrastée et les raisons qui expliquent qu'il jouit d'une vitalité et d'une reconnaissance plus enviables en Italie qu'en France, pays associé à l'assimilationnisme linguistique, mais aussi qu'en Suisse, réputée glottophile.

1. Une langue transnationale atypique

1.1. Des limbes à la « découverte » du FP

En France, en Italie et en Suisse, une partie du territoire perçu aujourd'hui comme francophone a d'abord été francoprovençalophone. Après la romanisation de la Gaule narbonnaise (zones devenues occitanophones), une seconde vague de latinisation, diffusée depuis Lugdunum (Lyon), a donné naissance au FP vers le 6^e siècle, bien avant la romanisation de la moitié nord de la France, marquée par la langue d'oïl. Le FP s'est implanté solidement le long des cols transalpins (Mont-Cenis, Grand Saint-Bernard), ce qui explique son aspect transnational. Mais la langue ne fut « découverte » que tardivement par le linguiste italien G. I. Ascoli (1874), qui y vit un groupe de dialectes qu'il baptisa « franco-provenzali », leurs traits rappelant tantôt le français, tantôt la langue d'oc.

Les définitions du FP ont été peaufinées au fil des décennies. Lors d'un congrès à Neuchâtel en 1969, il fut convenu d'écrire « francoprovençal » en un mot pour souligner l'autonomie de la langue. Le FP a été ensuite décrit comme du « proto-français » (Tuaillon, 1972, p. 64) qui avait refusé les évolutions des dialectes oïliques ayant « produit » le français. L'existence de « la plus modeste » des langues romanes (Gardette, 1974, p. 294) a constitué un « problème ardu et délicat » pour les romanistes (Tuaillon, 1972, p. 325), notamment pour définir ses frontières dans le nord du domaine, zone de contact où le français avait parfois « reconquis » d'anciens territoires FP. L'étude des *scriptae* (graphies en partie normées) médiévales dans des documents administratifs a permis de « détacher » le domaine FP des zones française et occitane, en créant une troisième langue galloromane (Carles et Glossgen, 2019). Les critères pour définir le FP sont liés à la conservation de voyelles finales non accentuées (*bona* vs *bonne* en français) et à la disparition de certaines autres (*chantâ* vs *cantare* en italien), ainsi qu'à des phénomènes de palatalisation qui ont produit deux types d'infinitif, en -i (*menji*) et en -â (*chantâ*), là où le français n'en connaît qu'un (*manger/chanter*).

Le FP dispose d'un corpus littéraire qui remonte à des écrits mystiques du 13^e siècle (D'Oingt, 2012), assez riche (Martin et Rixte, 2011; Tuaillon, 2001), mais peu diffusé. Certaines œuvres sont connues à l'échelon local, mais seuls quelques spécialistes ont une perception globale de cette littérature. Ancien à l'aune des langues romanes, le FP n'a accédé à l'existence (dans l'esprit des linguistes) qu'au moment où le nombre de locuteurs fléchissait, entraînant des études dialectologiques au 20^e siècle (Gauchat *et al.*, 1924; Chenal et Vautherin, 1968; Duraffour, 1969), puis sociolinguistiques au 21^e siècle (Bichurina, 2019; Jauch, 2016; Meune, 2012a, 2012b; Pivot, 2014). Avant de chercher à comprendre pourquoi certaines sociétés ont été plus propices, politiquement, à la prise en compte du fait francoprovençal, voyons dans quelle mesure les locuteurs de FP peuvent (et souhaitent) être vus en tant que groupe ou minorité linguistique.

1.2. Une langue sans groupe ethnique?

1.2.1. Robert Lafont et l'ethnogenèse incomplète

Si, en France, d'autres langues minoritaires sont associées à des revendications d'ordre nationalitaire ou ethnique, ce n'est pas le cas du FP. Un siècle après Ascoli, le politologue occitan Robert Lafont est l'un des premiers chercheurs français à avoir inclus le FP dans sa réflexion :

Un sort particulier est celui des Franco-Provençaux : en France, et en Suisse, entre Saint-Étienne et Fribourg, entre Grenoble et Lons-le-Saulnier [*sic*], existent des parlers

populaires à qui les linguistes reconnaissent l'originalité de constituer une langue romane autonome, quoique intermédiaire entre oc et oïl : le franco-provençal. Mais ces parlers ne se sont jamais rassemblés dans la conscience culturelle de l'unité; même en Suisse, ils se sont recouverts de français [...]. Sauf dans une démonstration strictement linguistique, il est donc assez normal de passer sous silence l'ethnie franco-provençale (1973, p. 29-30).

Bien que Lafont semble douter de l'existence d'une ethnie FP en termes identitaires, il n'en crée pas moins l'ethnonyme « Franco-Provençaux » – certes écrit en deux mots –, officialisant ainsi la *possibilité* d'exister d'une nouvelle minorité. En outre, il place la Suisse sur un autre plan que la France, laissant entendre que son caractère plurilingue aurait pu générer une situation différente – tout en constatant que ce n'est pas le cas (« même en Suisse »). Le statut ambigu du FP apparaît aussi lorsque Lafont évoque ce que serait une ethnie française rapportée au groupe linguistique originel (en France du Nord), en y ajoutant le domaine FP avec une certaine réserve : « Même en lui ajoutant ses fragments détachés d'Europe [Wallonie, Suisse romande, etc.] et l'ensemble franco-provençal, l'ethnie proprement française est une ethnie de dimension moyenne » (Lafont, p. 30).

1.2.2. La création performative d'une région-nation : l'Arpitanie

De l'autre côté des Alpes, toujours dans les années 1970, Joseph Henriët, Valdôtain maoïste, s'inspirait de la pensée d'un nationaliste basque pour imaginer un peuple pré-indo-européen dont l'un des lointains héritiers serait le FP, désormais appelé « harpitan » (en vertu d'une argumentation étymologique). Il prônait la libération nationale de l'« Harpitanie » – surtout au sein du triangle Savoie-Valais-Vallée d'Aoste – et faisait du français la langue historique de la bourgeoisie, le FP devenant la seule langue pertinente (Meune, 2014).

Le mouvement est resté marginal, mais cette mythologie des origines a été adaptée dans les années 2000 par des néo-locuteurs régionalistes plutôt marqués à gauche, après que le terme « arpitan » eut été délesté de son « h » pseudo-basque. Ce terme destiné à concurrencer l'hybride « francoprovençal » a été diffusé sur Internet en même temps que le dictionnaire du linguiste Dominique Stich (2003) proposait une orthographe supradialectale, l'ORB (Lamuela, 2017; Meune, 2019). Outre cette graphie, les membres de l'Alliance culturelle arpitana ont diffusé une carte, un hymne et un drapeau de l'« Arpitanie », symboles d'une région transfrontalière ou d'une protonation imaginée.

En 2012, lors de la Fête du francoprovençal à Bourg-en-Bresse, des « arpitanistes » avaient ajouté le terme « arpitan » à « francoprovençal » sur un panneau indicateur (contre la volonté des organisateurs), pour faire connaître ce glottonyme moins ambigu – et donc plus propice à l'ethnogenèse – et commencer à tracer les contours de leur pays imaginé. Faute de disposer de « l'autorité » de ceux qui peuvent « circonscrire le pays » (Bourdieu 1980, p. 66), les promoteurs de l'approche arpitan n'ont guère modifié l'identification des locuteurs natifs – dont la conscience reste (micro)régionale –, mais par leur activisme sur Wikipédia (en français comme en FP), parfois dans de vifs débats avec les non-arpitanistes, ils ont rendu plus visible la « question francoprovençale » – jusqu'au Québec, où le dictionnaire-correcteur Antidote utilise le glottonyme « arpitan » dans ses indications étymologiques.

2. Le contexte français : de « patois » dénigrés à langue reconnue

(version provisoire; ne pas citer sans l'autorisation de l'auteur)

Le domaine francoprovençal transfrontalier est constitué en grande partie de territoires relevant de la France, et Lyon en a longtemps constitué le cœur. Commençons donc par examiner comment le régime linguistique français a façonné l'histoire du FP – avant de le comparer avec les modèles suisse et italien.

2.1. De l'abbé Grégoire (1794) au sénateur Mélenchon (1996), quelles continuités?

2.1.1. La délégitimation des « autres langues »

Dans le domaine FP comme dans le domaine d'oc – où l'on dispose toutefois de termes neutres (provençal, occitan, etc.) –, le glottonyme « patois » véhicule le programme de disparition de la langue dénommée (même s'il peut avoir des connotations positives pour les locuteurs), en vertu d'une histoire qui, en France, lui a conféré un rôle clé dans l'entreprise linguicide. Si l'unification linguistique débute avant la Révolution française, 1794 est une date charnière, avec la présentation de deux rapports, l'un par Bertrand Barère, avocat gascon, l'autre par Henri Grégoire, abbé lorrain. Les deux incarnent l'idéologie jacobine de l'unilinguisme. Grégoire, s'il a pu s'intéresser à la Suisse plurilingue, a pour horizon la construction d'une nation unitaire. Déplorant que des millions de Français « ignorent la langue nationale », il dresse la liste de langues à « éradiquer », trois d'entre elles relevant du domaine FP : le bressan¹, le lyonnais et le dauphinois – les départements de Savoie, français depuis peu, ne sont pas pris en compte.

Grégoire et Barère contestent le statut de langue aux langues autres que le français. Si la langue d'oc jouit de l'aura des troubadours, Grégoire souhaite que ses « frères du Midi » comprennent que l'« unité de l'idiome est une partie intégrante de la révolution ». Barère fait valoir que le breton, le basque ou l'alsacien (l'alsacien), en perpétuant la superstition et le « fédéralisme indestructible », empêchent l'essor et l'exportation des idées révolutionnaires. Un aspect important est le refus de la traduction. Alors qu'en 1790, une ordonnance de l'Assemblée constituante invitait à traduire les textes législatifs clés, Grégoire (1794) souligne l'inanité de l'entreprise, pour des raisons de coût et de complexité. Selon lui, les « jargons lourds et grossiers », sans syntaxe et sans termes relatifs à la politique, « résistent à la traduction », et leur pauvreté risque de « mutiler » les décrets législatifs. Pour Barère, mieux vaut établir « des instituteurs de notre langue que des traducteurs d'une langue étrangère ».

La sacralisation du français comme « langue de la liberté » regroupe des aspects sociaux (combattre l'ignorance), nationalistes (créer la nation française) et universalistes (exporter une vision). Si « uniformiser le langage » permet de lutter contre les « idiomes féodaux » (Grégoire) en France même, les idées révolutionnaires doivent être diffusées par le biais du français dans les territoires conquis à l'étranger. Et dans une anticipation de la mission prétendument « civilisatrice » du colonialisme français à la fin du 19^e siècle, Barère se félicite déjà que « les peuples étrangers apprennent [le français] sur tout le globe ».

2.1.2. Le paradigme unilingue au 20^e siècle et les avatars de la gauche jacobine

L'idéologie de l'unilinguisme, légitimée au nom de l'émancipation, a perduré jusqu'à nos jours, en même temps que le gâchis linguistique et la violence symbolique exercée sur les non-francophones. Des générations d'enseignants, souvent avec de bonnes

¹ Le terme « bressan » renvoie sans doute à la partie méridionale de la plaine de Bresse, puisqu'en Bresse du Nord, dite bourguignonne, on parle un dialecte oïlique – et que le bourguignon est mentionné nommément.

intentions, ont « aidé » leurs élèves à intérioriser l'idée que la non-reconnaissance de leur langue maternelle était un bienfait. Cette bonne conscience face au « colonialisme intérieur » (Lafont, 1971) n'a cessé d'affleurer.

Le 1^{er} juillet 1996, dans une lettre adressée à Paul Blanc, sénateur RPR (droite dite républicaine) des Pyrénées orientales, Jean-Luc Mélenchon, sénateur socialiste de l'Essonne, dénonçait la démarche de son collègue catalan vis-à-vis des langues régionales, distinguant les langues dignes d'être diffusées sur un ton ironique, voire sarcastique :

Je pourrais ironiser sur les multiples subtilités de l'Essonnien [*sic*], langue régionale bien connue, dont le patois massicois (ma ville [Massy]) représenterait à bien des égards le fleuron. [...] Mais l'affaire est trop grave. Élu d'un département de banlieue, je suis bien placé pour mesurer les ravages des discours qui valorisent la communauté au détriment de l'individu, le particularisme culturel au détriment des valeurs d'égalité et de laïcité portées par la République. [...] Le Français [*sic*] est la langue de la République. Vous le savez fort bien, exalter le statut des langues régionales et promouvoir artificiellement leur diffusion, c'est contribuer à terme à mettre en cause l'unité et la cohésion nationale. C'est surtout créer un engrenage dont personne ne peut prévoir les conséquences. Ce dont notre pays a besoin aujourd'hui, c'est de plus d'égalité. [...] Je vous le dis franchement : votre proposition me paraît donc absolument inutile et peut-être dangereuse.

Mélenchon, en mentionnant la « communauté au détriment de l'individu », associe la défense des langues autochtones au « communautarisme » – mot repoussoir qui a remplacé le « fédéralisme » de 1794. Par l'ironie qu'il associe à la variété urbaine de français parlée dans son fief électoral, et qui n'est donc pas une « langue régionale » telle que l'administration française l'entend généralement (v. 2.3.1), il semble ajouter à son argument – l'incompatibilité entre plurilinguisme et unité nationale – une hiérarchisation entre les problèmes sociaux des habitants des banlieues et les revendications – jugées plus futiles – des défenseurs des langues régionales.

Cette lettre a suscité des remous au sein de La France insoumise (LFI), parti de gauche fondé par Mélenchon en 2016 et dont tous les membres ne souhaitent pas une francisation radicale. En 2017, Philippe Assens, candidat député LFI dans les Pyrénées orientales, semblait mal à l'aise pour soutenir Mélenchon en 1996. Il suggère en effet que ce dernier ne pouvait viser le catalan, qui est une langue « internationale » et non régionale, et rappelle que Mélenchon avait approuvé la tenue du référendum sur l'indépendance en Catalogne espagnole. Il ne dit toutefois rien de la position de celui-ci sur d'autres langues régionales ou d'éventuels référendums en France même (Assens, 2017).

On pourrait relever les mêmes frilosités ou contradictions dans d'autres partis, de gauche comme de droite, mais cet exemple illustre des tendances durables. Le refus d'une protection juridique des langues autochtones, parfois justifié par le rejet du régionalisme ou nationalisme ethnique (minoritaire), passe souvent sous silence l'histoire du nationalisme français (majoritaire). On ne s'étonne guère qu'en 2021, LFI n'ait pas été unanimement enthousiaste lors du vote de la loi Molac, du nom du député breton portant l'une des premières grandes lois linguistiques depuis la loi Deixonne de 1951 qui avait autorisé l'enseignement de langues régionales. La loi Molac visait entre autres à améliorer l'enseignement par immersion et à autoriser l'emploi de signes diacritiques

bannis dans l'État civil (comme le ñ breton). Bien qu'elle ait été adoptée, des articles ont été invalidés par le Conseil constitutionnel, et face à la hargne récoltée par les défenseurs de langues « connues » comme le breton, on imagine bien l'énergie nécessaire pour mobiliser les protecteurs d'une langue aussi invisible que le FP. Venons-en donc à la pratique et à la reconnaissance de cette langue en France.

2.2. L'évolution des pratiques écrites et orales

2.2.1. L'émergence d'une littérature classique – parfois diglossique

Sur l'actuel territoire français, après Marguerite d'Oingt au 13^e siècle, il faut attendre le 16^e pour que la littérature en FP fasse un retour, avec des œuvres venues de Savoie ou du Dauphiné. Le 17^e siècle en constitue l'âge classique, avec des genres variés (comédies, pastorales, fables, contes). Citons *La Piémontaise*, poème épique en FP bressan (Uchard, p. 1619) qui évoque les guerres de religion. Ces ouvrages comportent souvent un paratexte en français (préface, commentaires), mais pas de traduction, ce qui indique qu'un public assez nombreux est capable de les lire. Au 19^e siècle encore, plusieurs journaux régionaux publient des chroniques en FP sans traduction.

Certains écrits mettent en scène les rapports sociaux par l'alternance codique FP-français, chacun parlant sa langue et comprenant celle de l'autre, avec des ressorts comiques repris jusqu'au 20^e siècle. Ainsi, dans le conte du Beaujolais (Michel, 2014, p. 164-167), un jeune étudiant qui retourne au village pour présenter à ses parents sa bien-aimée prétend devant elle ne parler que français – jusqu'à ce qu'il pose le pied sur une pioche et lance un juron en patois. Ce phénomène existe aussi dans les textes du 18^e siècle où les anges répondent en français à des paysans patoisants, en écho à la définition classique de la diglossie de Ferguson (1959), où le religieux relève du domaine de la langue écrite dite « haute ».

2.2.2. Groupes de patoisants, chants et BD : la traduction, signe du recul du FP

Vers 1970, alors que la transmission générationnelle a cessé, les groupes de patoisants fleurissent et la traduction se généralise. Les glossaires FP-français se multiplient (une dizaine en Bresse depuis 1980). Ces groupes publient des récits en patois accompagnés de leur équivalent en français, les titres trahissant parfois l'acceptation de la disparition du FP (*Qu'elle était riche, notre langue*, Martin, 1996). Il est plus question de patrimonialisation que de transmission, et si certains locuteurs natifs se félicitent de la présence de néo-locuteurs aux activités – souvent des exercices de « traduction pédagogique » – d'autres, plus puristes, ne cherchent guère à faire des émules. Quant aux émissions de radio qui subsistent sur RCF Pays de l'Ain ou RCF Haute-Savoie, elles sont courtes, peu fréquentes et proposent des conversations préenregistrées, généralement répétées en français pour élargir le public.

En France, la chanson « contemporaine » en FP reste marginale. Dans les années 2010, en Bresse, les membres – non-locuteurs natifs – du groupe *Vouv'tia Vénou* (« Vous voilà chez nous ») ont modernisé musicalement quelques chansons, mais malgré une présence à quelques festivals, la défolklorisation a vite atteint ses limites. L'approche est plus diversifiée en Savoie, mais rien de comparable à ce qu'on observe en Corse ou en Bretagne. DJ Matafan (« crêpe » en FP), très actif sur les réseaux sociaux, a renouvelé avec humour la chanson savoyarde – les *monchu* n'étant plus les bourgeois de jadis, mais les Parisiens aux sports d'hiver. Cependant, il chante en français. Même si sa langue est

parsemée de francoprovençalismes et marquée par la prosodie du FP, il mobilise des réflexes de fierté collective fondés non pas sur le FP, mais sur le français régional et sur des références à une culture savoyarde ramenée à ses éléments les plus emblématiques (fondue, raclette, genépi, etc.).

La baisse rapide de la pratique du FP s'est néanmoins accompagnée d'un regain d'intérêt du grand public pour cette langue, en particulier parce que les traductions de bandes dessinées se sont multipliées, tant pour Tintin (Hergé, 2006, 2012) que Lucky Luke (Achdé et Gerra, 2007) ou Gaston Lagaffe (Franquin, 2012). La version en bressan des *Bijoux de la Castafiore* (Hergé, 2006), première en zone FP, a eu une couverture médiatique qui a permis de réamorcer un dialogue intergénérationnel, de reparler *du* patois – sinon *en* patois. Grâce au prestige de Tintin et au paratexte qui, dans l'album ou dans la presse, fournissait des explications métalinguistiques, le patois bressan devenait une « vraie langue ». En peu de temps, l'éditeur belge Casterman a semblé faire beaucoup plus pour le FP que les instances ministérielles françaises (Culture, Éducation) pendant des décennies.

2.3. La longue marche vers la reconnaissance nationale/régionale

2.3.1. Des « langues de France » au FP comme langue scolaire

L'État français a tout de même procédé à une discrète reconnaissance des langues régionales quand la Délégation générale à la langue française, créée en 1989 par le ministère de la Culture, s'est vu adjoindre en 2001 les « langues de France », parmi lesquelles figurait le francoprovençal. Regrouper le français et les « autres langues » dans une même administration suggérerait certes que ces dernières ne méritent pas leur propre politique, mais cela anticipait la modification de la Constitution qui, depuis 2008, stipule que « [l]es langues régionales appartiennent au patrimoine de la France² » – une reconnaissance sans grande portée juridique, mais qui rend plus visible le fait plurilingue autochtone.

Cette évolution ne changeait pourtant rien à la question de l'enseignement du FP, que le ministère de l'Éducation nationale a longtemps refusé d'ajouter à la liste des langues enseignables, prétendant que le corpus littéraire n'était pas assez riche ou que l'écriture n'était pas unifiée – et obligeant les militants à entrer dans ce jeu discursif et à prouver que leur langue existe selon des critères imposés de l'extérieur. En Savoie, région où la demande était la plus forte, les défenseurs du FP ont dû s'allier avec des professeurs d'occitan pour organiser des épreuves de baccalauréat – le tout toléré par un ministère qui, en 2006, persistait encore dans son refus :

Si le franco-provençal [*sic*] présente dans sa syntaxe, au demeurant de manière limitée, ainsi que dans sa phonétique, des formes propres, celles-ci ne peuvent être considérées comme des éléments d'une langue spécifique, à l'inverse des langues régionales bénéficiant de la loi du 11 janvier 1951 qui disposent d'un système autonome de références linguistiques et culturelles. En outre, les références littéraires du franco-provençal, qui s'avèrent en tout état de cause restreintes, se rattachent davantage au domaine de langue d'oc³.

² République française, *Constitution du 4 octobre 1958*, art. 75-1.

³ Lettre du ministre de l'Éducation (G. de Robien) au ministre de la Culture (R. Donnedieu de Vabres), 22 août 2006.

La présence d'un tiret (« franco-provençal ») laisse penser que le ministère n'a pas consulté de spécialistes – ou n'a pas tenu compte de leur expertise – et qu'il a préféré renforcer la perception d'une langue écartelée entre français et occitan.

En 2021, la mauvaise foi s'est finalement dissipée et le francoprovençal (sans tiret) a rejoint la liste des langues scolaires hexagonales :

La loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion conforte l'enseignement des langues régionales tout au long du parcours scolaire de l'élève, dans le premier et le second degré [...]. Cet enseignement s'applique au basque, au breton, au catalan, au corse, au créole, au gallo, à l'occitan-langue d'oc, aux langues régionales d'Alsace, aux langues régionales des pays mosellans, au francoprovençal, au flamand occidental, au picard, au tahitien, aux langues mélanésiennes [...], au wallisien, au futunien, au kibushi et au shimaoré⁴.

L'évolution, qui doit beaucoup à l'activisme d'universitaires lyonnais et de professeurs savoyards auprès des instances ministérielles, prend enfin acte qu'il existe des graphies communes, telles que l'ORB (v. supra) ou les principes proposés par le Conseil international du francoprovençal, regroupant des spécialistes des trois pays concernés depuis 2011 (v. Martin, 2021).

2.3.2. Rhône-Alpes au chevet de ses langues historiques

Parallèlement à cette lente évolution de l'État français, ce sont aussi les régions administratives qui, à la fin du 20^e siècle, ont encouragé la promotion des langues minoritaires, parfois pour répondre à un besoin de « naturaliser une construction administrative » perçue comme artificielle (v. Costa et Bert, 2011). Depuis les premières lois de décentralisation en 1982, les régions françaises, « collectivités territoriales » et non plus simples circonscriptions administratives, ont vu s'accroître leur poids politique. L'État leur a transféré des compétences y compris en matière culturelle, donc linguistique – de façon certes limitée et à condition de ne pas contrevenir à l'article 2 de la Constitution : « Le français est la langue de la République⁵ ». Le désir de protéger la langue autochtone est plus ancien en Bretagne ou en Alsace qu'en Rhône-Alpes, région sans forte identité historique qui, de surcroît, a été fusionnée avec l'Auvergne en 2016. Il reste que Rhône-Alpes a également choisi de valoriser sa principale langue historique, le francoprovençal – l'occitan n'étant présent que dans sa frange méridionale (Rhône-Alpes, 2009; v. aussi Bert et Costa, 2009). Une politique d'aide à l'édition a permis de publier une trentaine d'ouvrages reproduisant des textes « canoniques » ou plus récents, avec l'original et la traduction française en regard, ainsi que des informations d'ordre littéraire, historique et linguistique.

Si l'enseignement, en France, n'est pas du ressort de la région, le nouveau climat régional a nourri une réflexion intense, en particulier sous le leadership de Marc Bron, enseignant de FP savoyard, et celui de l'Institut Pierre Gardette (IPG). C'est le cas dans

⁴ République française, *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* [...], n° 47, 16.12.21.

⁵ Le Comité des langues régionales de Rhône-Alpes a ainsi encouragé la visibilité du FP dans le paysage linguistique, mais pour l'instant, seuls deux villages de Savoie ont des panneaux d'entrée de localité bilingues français-FP, Arvillard (Arvilâ) et Saint-Colomban-des-Villards (Sent-Colomban-dus-Velârs).

les départements de l'Académie⁶ de Grenoble (Savoie, Haute-Savoie, Isère), mais aussi, un peu plus tardivement, dans ceux de l'Académie de Lyon (Rhône, Loire, Ain). En 2016, en collaboration avec l'organisme Patrimoine des Pays de l'Ain, l'IPG a ainsi créé un document regroupant des fiches pédagogiques associées à diverses variétés de FP (Bresse, Dombes, Bugey). Il a été utilisé dans diverses activités d'éveil aux langues en Bresse, et s'il n'a pu être testé à grande échelle, faute d'un nombre suffisant d'enseignantes et enseignants ou de bénévoles, la réflexion se poursuit.

3. Le contexte suisse : un terreau fertile et des résultats mitigés

3.1. Une nation politique quadrilingue et une « langue-icône »

Avec ses quatre langues officielles (allemand, français, italien, romanche), la Suisse voit ses ressortissants s'identifier largement à une « nation de volonté » (*Willensnation*) fondée non pas sur l'origine ethnolinguistique, mais sur l'adhésion à un projet politique. Contrairement à des pays aux relations internes conflictuelles (Belgique, Canada, Espagne), la Confédération suisse a mis en place une complémentarité efficace entre l'État fédéral et les États fédérés – en particulier les trois cantons bilingues (Fribourg, Berne et Valais), le canton trilingue des Grisons étant un cas plus complexe. Historiquement peu interventionniste, l'État central est devenu un acteur linguistique plus influent au tournant du millénaire, notamment pour protéger l'italien et le romanche. Mais si l'article 70 de la Constitution fédérale de 1999 précise le rôle de la Confédération, il n'en affirme pas moins la primauté des cantons, qui restent souverains en matière linguistique : « Les cantons déterminent leurs langues officielles. [...] La Confédération soutient les cantons plurilingues dans l'exécution de leurs tâches particulières. »

Par contraste avec une société française tendanciellement *glottophobe* (Blanchet, 2016), rétive à la différence linguistique interne, la Suisse peut sembler très *glottophile* (Meune, 2022). Le romanche, promu au rang de langue nationale (1938), puis officielle (1986), est devenu une icône du plurilinguisme qui permet de diffuser, en Suisse ou à l'étranger, l'image d'un pays protecteur des « petites langues ».

La réussite helvétique est parfois attribuée à la prédominance du principe de *territorialité* (une seule langue officielle par entité territoriale), mais le principe de *liberté* (ou de *personnalité*, avec choix entre deux langues) joue un rôle dans les cantons bi/plurilingues et les deux principes sont évoqués dans la Constitution fédérale. C'est plus la *dialectique* entre ces deux principes, la territorialité *différenciée* (Meune, 2022), qui garantit le succès du modèle suisse – sans oublier la simplicité des frontières linguistiques (peu d'enclaves) et leur non-coïncidence avec les frontières religieuses. Mais cette glottophilie a-t-elle servi le FP?

3.2. L'invisible « cinquième langue nationale »

3.2.1. Variation sur l'idéologie de l'unilinguisme

Dans un pays qui a conféré une place de choix au romanche, lequel, au 19^e siècle, était moins parlé que le FP en Romandie, on peut s'étonner qu'il reste aussi peu de locuteurs natifs du FP – en 2000, 16 000 personnes déclaraient comme langue principale

⁶ Circonscription administrative du ministère de l'Éducation nationale.

le « patois romand » (Lüdi et Werlen, 2005, p. 39). Pourquoi, hors des cercles arpitanistes, n'envisage-t-on pas que le FP devienne cinquième langue nationale – sinon « officielle »? On peut souligner la perception d'une proximité entre le français et le FP, alors que le romanche ne rappelle aucune langue standard. En outre, la traduction de la Bible en français sous l'influence du calvinisme a accéléré la francisation, alors que sa traduction vers diverses variétés de romanche a œuvré à la pérennisation de ce dernier.

Mais de façon générale, en Suisse romande, les autorités ont repris l'idéologie française de l'unilinguisme et l'approche coercitive. Dans le canton de Vaud, le patois a été interdit à l'école dès 1806, dans le sillage des révolutionnaires français. Dans le canton catholique de Fribourg, l'interdiction a été plus tardive, mais tout aussi claire. En 1886, un règlement de la Loi scolaire (art. 171) stipulait : « L'usage du patois est strictement interdit dans les écoles [...]. Les instituteurs veilleront à ce que, hors de l'école et dans les conversations entre enfants, il en soit de même. » Dès 1884, le procès-verbal d'une conférence d'instituteurs affirmait que « le patois n'est pas une langue, ni même un dialecte », et qu'il « n'est d'aucune utilité puisque dans toutes les circonstances importantes de l'existence [...], l'usage de la langue française est de rigueur ». Il s'agissait d'accélérer la disparition d'une diglossie vue comme redondante, et d'imposer la langue « haute » dans tous les domaines.

L'interdiction fribourgeoise s'appliquait aussi aux parlers alémaniques, mais elle n'eut guère d'impact dans la partie germanophone du canton, les attitudes négatives envers des dialectes étant moindres, comme ailleurs en Suisse allemande. La vitalité actuelle du suisse-allemand rappelle que l'idée d'une Suisse romande dont la langue autochtone aurait prospéré n'était pas absurde. Il reste que le FP a fait l'objet de témoignages collectifs d'attachement sans doute plus fréquents qu'en France.

3.2.2. Genève et Vaud, « petites patries » et logique supracantonale

L'usage du FP a disparu plus rapidement – dès le début du 20^e siècle – dans les cantons protestants (Neuchâtel, Genève, Vaud) que dans les cantons catholiques (Fribourg, Valais). Cela ne signifie toutefois pas que la langue (ou le *souvenir* de la langue) y a complètement disparu comme vecteur d'identité, en particulier par le biais de la littérature. Si la littérature francoprovençale en Suisse apparaît surtout à la fin du 18^e siècle, Genève y a contribué dès 1600 par un long poème devenu son hymne cantonal, le *Cé qu'é lainô*. Ce texte emblématique du patriotisme cantonal, traitant de la rivalité historique avec la Savoie, reste un référent identitaire, certains vers étant encore chantés en diverses occasions par des Genevois. Le canton de Vaud, pour sa part, ne possède pas de texte FP aussi représentatif, mais il a hébergé des locuteurs natifs plus longtemps que Genève, jusqu'au début du 21^e siècle, au moins dans sa partie orientale (dans le Jorat, proche du canton de Fribourg), et quelques néo-locuteurs y cultivent la langue. Si, dans les associations vaudoises, on parle plus *de* patois que *le* patois (Meune, 2012b), le Pays de Vaud apparaît comme un intermédiaire entre les régions francisées de longue date et les cantons catholiques patoisants.

Même lorsque la langue autochtone n'est plus parlée, les archives des quotidiens *Le Journal de Genève* (1826-1998) et *La Gazette de Lausanne* (1788-1991) ainsi que de leur continuateur *Le temps* (1998-) lui témoignent un intérêt assez soutenu (Meune, 2017, 2018, 2021). Au 19^e siècle, il est déjà question de conservation du patois, et la construction d'une communauté imaginée s'applique à la « petite patrie » cantonale ou à

un territoire transfrontalier incluant la Savoie voisine. L'irruption du concept « franco(-)provençal », même moins fréquent que « patois », permet ensuite d'élargir l'espace de référence à tout le domaine FP – la réflexion sur l'éventuelle revitalisation du FP se fait plus prégnante dans *Le Temps*.

Concernant le rapport supracantonal au FP, il convient de souligner l'impact du *Glossaire des patois de la Suisse romande* (Gauchat, 1924), grand projet lexicographique – qui se poursuit à l'Université de Neuchâtel – existant aussi pour le suisse-allemand, le romanche ou les dialectes lombards. Le *Glossaire*, né à l'initiative des responsables de l'instruction publique de Suisse romande, est beaucoup plus complet que ses équivalents français, ce qui montre que les autorités suisses ont parfois accordé un réel respect au FP – ou à d'autres parlers, puisque cet ouvrage magistral concerne aussi le Jura ôïlique.

Ce soutien public transparaît dans le rôle qu'ont joué les émissions en patois à la Radio suisse romande, avec des archives audiovisuelles qui manquent cruellement en France. Au-delà de l'approche scolaire restrictive, la Suisse a mené une politique linguistique pragmatique qui a permis de valoriser les dialectes alémaniques, aujourd'hui omniprésents, mais aussi, dans une certaine mesure, les parlers FP. Au tournant du 20^e siècle, on pouvait valoriser l'idéal plurilingue (au sens des langues standard) et pluridialectal, se montrer attaché aux langues non normées des « petites patries » et à une Suisse unie autour des langues officielles. Par ce patriotisme linguistique distinct de la fixation unilingue française, le goût pour la langue ancestrale devenait plus dicible.

3.2.3. *Fribourg : vaches sacrées et suissitude*

Bien qu'ils partagent avec leurs voisins français un certain vécu en matière d'imposition de l'unilinguisme, les Romands ont donc été davantage encouragés par les autorités officielles à célébrer leurs « deux langues ». Outre le soutien apporté par la radio publique évoqué plus haut, l'histoire suisse a produit des symboles liés au FP dont la puissance va bien au-delà de l'échelon local – tout en ne débordant pas du cadre *suisse*, ne prenant jamais les traits d'un régionalisme FP transnational. Dans le canton de Fribourg, le patois est devenu un emblème cantonal, mais au-delà, il s'est parfois mué en symbole panromand, voire « national » – parce que, dans la « nation de volonté » helvétique, être un « bon Romand » peut équivaloir à être un « bon Suisse », et parce que certains symboles romands ont pu résonner de façon particulière en Suisse alémanique. Ainsi, le *ranz des vaches*, chant traditionnel des armaillis (vachers) de la Gruyère, est un repère identitaire bien au-delà du canton. Dans son *Dictionnaire de la musique*, Rousseau (1768, p. 317) affirmait qu'à l'étranger, en présence de soldats suisses, il était interdit de jouer « cet Air si chéri des Suisses » parce qu'il faisait « fondre en larmes, désertir ou mourir » ceux qui ressentaient alors « l'ardent désir de revoir leur pays ». Pour le Genevois, l'air rappelait aux Suisses « mille circonstances » liées à leur pays, dont il était un « signe mémoratif » – on dirait aujourd'hui « lieu de mémoire ».

De façon révélatrice, Rousseau ne mentionne pas la langue maternelle des soldats terrassés par la nostalgie – qui pouvaient être germanophones. Le *ranz des vaches*, concentré de suissitude, montre que les Romands peuvent participer à la construction de la patrie commune par leur(s) propre(s) langue(s). Connue aussi sous le nom de *Lyôba* – mot qui mime l'appel des vaches pour la traite –, le chant est entonné notamment à la Fête des vigneron de Vevey – événement qui a lieu toutes les deux décennies – dans une mise en scène spectaculaire. Et lors de la dernière Fête en 2019, la signalétique faisait une

large place au patois, façon d'actualiser son image. Le *ranz* est également parfois chanté durant des matchs de hockey du club de Fribourg-Gottéron. Même si les fans n'en comprennent guère les paroles, le FP semble inscrit au cœur de la cité – et non à la marge, comme en France.

Au sein des associations de patoisants, tout le monde ne connaît pas les « classiques » de la littérature fribourgeoise, mais beaucoup lisent les chroniques en patois du journal *La Gruyère*, écoutent l'émission hebdomadaire *Intrè no* sur Radio Fribourg ou assistent à des spectacles de théâtre en FP – résiduel du côté français. Le canton a aussi eu « son Tintin », *L'afère Tournesol* (Hergé, 2007). Là encore, les dimensions cantonale, romande et suisse se confondent : le lancement, au Musée gruérien à Bulle, a coïncidé avec l'ouverture de l'exposition *Tintin en Suisse*, l'action de *L'affaire* se déroulant en partie en Suisse romande – où Hergé séjournait souvent. Les éléments exposés étaient accompagnés d'explications bilingues, une parité qui donnait au FP des airs de langue officielle – impression qu'on chercherait en vain au Musée savoisien de Chambéry, même dans la salle consacrée à la langue locale. L'opération, immense succès commercial, a encouragé les « mainteneurs » à poursuivre leurs efforts en milieu scolaire, où existent de populaires cours de FP dans les « cycles d'orientations » (lycées) (Philipona, 2021).

3.2.4. *Le Valais, entre fierté d'irréductibles et prise de conscience*

Le Valais fait figure, avec la Gruyère, de région patoisante par excellence parce qu'il abrite la seule commune suisse où le FP est transmis aux jeunes générations, Evolène (Maître et Matthey, 2007). Les autorités cantonales, dans une démarche volontariste inédite, ont créé en 2008 le Conseil du patois, chargé de préserver ce patrimoine, puis la Fondation du patois (2011), qui s'éloigne de l'approche patrimoniale pour présenter la revitalisation comme une décision d'ordre historique vis-à-vis des générations futures. Une sensibilisation au patois est proposée dans quelques écoles primaires et secondaires selon l'approche Éveil aux langues (Elmiger, 2012), mais il est de plus en plus question de « transmission de la langue à des fins de maîtrise communicative » (Philipona, 2021), sur le modèle fribourgeois. Si la formation des enseignants et enseignantes et le matériel didactique doivent encore être améliorés, l'État valaisan, devenu plus proactif, a encouragé la création d'une graphie cantonale unifiée.

En 2018, une motion au Conseil d'État (parlement cantonal) a permis de modifier la loi sur la promotion de la culture de 1996 en y ajoutant le « patrimoine linguistique » – sans nommer de langue. Pour l'instant, le seul canton à avoir constitutionnalisé la protection d'une langue autochtone est le Jura – de tradition oïlique –, peut-être parce qu'il a souhaité mettre en scène ses assises identitaires de façon novatrice après avoir acquis de haute lutte sa séparation de la partie germanophone du canton de Berne⁷.

3.2.5. *L'application minimaliste de la CELRM*

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM), ratifiée par la Suisse dès 1998, a constitué un espoir pour les défenseurs du FP (Brohy, 2022). Mais les autorités suisses, dans leurs échanges avec le Conseil de l'Europe, n'ont d'abord mentionné que le romanche et l'italien, bien que le FP soit aussi une « langue

⁷ Constitution (1977, art. 42) : « L'État [cantonal] et les communes [...] veillent et contribuent à la conservation, à l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine jurassien, notamment du patois. »

traditionnellement utilisée sur un territoire donné d'un État ». En 2013, des citoyens ont demandé au gouvernement suisse que le FP soit nommé par la Charte. Après avoir tergiversé au motif que les cantons concernés ne souhaitent pas aller plus avant, le gouvernement, en 2018, a fini par accepter de mentionner le FP dans la CELRM, tout en donnant de celle-ci une interprétation minimaliste. En 2019, il a réitéré que la Confédération ne prévoyait ni lois ni droits nouveaux pour le FP, le paradigme principal restant la conservation, et non la revitalisation.

Cette hésitation peut être liée à la crainte qu'en cas de protection légale du FP, les Alémaniques exigent le même traitement pour le suisse-allemand. Or la Charte ne s'applique pas aux « dialectes d'une même langue » – ce que le FP n'est pas par rapport au français, bien que certains semblent en douter. Cet épisode relativise en tout cas à nouveau la réputation glottophile de la Suisse. Qu'en est-il de la reconnaissance du FP par son voisin méridional?

4. La Vallée d'Aoste, planche de salut du francoprovençal?

4.1. Deux langues à l'image ambiguë

4.1.1. Une identité francophone valorisée « à l'externe »

La Vallée d'Aoste, italienne depuis 1860, a pour langues officielles l'italien et le français. Cette région autonome fonde son particularisme sur le français, hérité de son appartenance à la partie « francotrope » de l'ancien duché de Savoie, qui, comme le versant occidental des Alpes, avait le français comme langue écrite, alors que le Piémont, dans l'est du duché, était « italotrope ». L'italianisation de la Vallée au sein du Royaume d'Italie a été progressive. Le français, toléré, est d'abord resté langue scolaire avant que la pression assimilatrice n'augmente, puis s'exacerbe sous le fascisme. La région a « retrouvé » le français grâce au statut d'autonomie de 1948, mais sa co-officialité demeure souvent théorique. Il apparaît parfois comme une langue peu aimée, imposée par l'école (Cavalli et Coletta, 2003), voire « maintenue artificiellement » (Josserand, 2003, p. 9), réduite à des symboles et peu présente dans la vie politique.

Toutefois, malgré la distance psychologique avec la France, la langue de Molière consolide l'image originale de la Vallée d'Aoste « à l'externe », avec les francophones « périphériques » (Québécois, Wallons), mais aussi avec d'autres minorités d'Italie, par des liens qui contrebalancent le poids de l'État central : Slovènes, Frioulans, Occitans, Ladins et surtout germanophones du Tyrol du Sud, province dont le statut d'autonomie a permis de garder dynamique la pratique de l'allemand standard et des dialectes locaux. À défaut de reconnaissance suffisante par le groupe dominant, celle des pairs rompt l'isolement.

4.1.2. Le FP au cœur d'une nouvelle diglossie

« À l'interne », c'est plutôt le FP qui renforce la construction identitaire valdôtaine. Dans la zone FP, la Vallée d'Aoste est le lieu où le « patois » est le plus vivant. Sa pratique persistante, y compris chez de jeunes locuteurs, fait qu'il n'est pas *mis en scène* (comme souvent en France et en Suisse), mais qu'il assure la communication au quotidien, notamment dans les vallées latérales – la capitale, Aoste, ayant un rapport plus distant au FP. La Vallée entretient des liens avec le Valais et la Savoie francoprovençalophones, mais la mouvance régionaliste « savoissienne » a peu d'écho

dans les régions transalpines de l'ancien duché de Savoie – et a fortiori, la Suisse romande n'a pas produit de discours transnational axé sur la défense de sa langue autochtone. La « politique étrangère » valdôtaine ne passe donc guère par le FP.

Si, en France, le français « écrase » le FP, en Italie, son statut fragile permet au FP de tirer son épingle du jeu en tant que langue du cœur, comme nous allons le voir en nous penchant sur *Le Peuple valdôtain* (LPV), hebdomadaire de l'Union valdôtaine (parti autonomiste clé dans la vie régionale), pour mieux comprendre les représentations linguistiques (v. Meune, 2020). Le français, visage de l'autonomie, y est seul employé, mais s'agissant d'identité, le journal évoque sa complémentarité avec le francoprovençal – terme très présent, même si « patois » reste plus fréquent. Il insiste sur la diglossie historique entre deux langues parfois qualifiées de « langues sœurs », minimisant quelque peu les défis de l'apprentissage du français pour les Valdôtains.

Alors qu'en Suisse et en France, les spécialistes mentionnent volontiers ce qui *distingue* le FP du français, le *Peuple* souligne ce qui les unit, pour des raisons en partie stratégiques. Car trop insister sur l'autonomie du FP pourrait finir par affaiblir le statut officiel du français, justifié historiquement par sa fonction de « langue haute naturelle » de la langue valdôtaine. Tout se passe comme si, contre toute évidence, la diglossie français-FP restait le fait linguistique principal, alors que l'italien, nouvelle langue haute – ou « langue haute dominante » – a imposé depuis longtemps une configuration très différente de celle en vigueur dans les autres pays FP. Le glissement d'une diglossie « francotrope » vers une diglossie « italotrope » n'est guère abordé. Certains articles évoquent bel et bien l'autonomie du FP, voire une autonomie régionale qui serait plus centrée vers le FP, mais lorsqu'il s'agit de situer la langue autochtone sur le continuum des langues romanes, un certain dilemme apparaît.

4.1.3. Langue, loyauté et altérité : vers un nouveau paradigme politique

Si *Le Peuple valdôtain* se réjouit que les politiques linguistiques en Italie soient « moins brutales et dévastatrices » qu'en France (LPV, 6.12.01), il invite les lecteurs à ne pas baisser la garde, puisque le FP continue de décliner. Il en appelle à une *double* loyauté linguistique pour renforcer la visibilité des *deux* idiomes – défendus tantôt séparément, tantôt conjointement. Dans les colonnes du journal, l'écrivain Parfait Jans exhorte ses compatriotes à ne pas abandonner leur langue duelle (« notre langue, le français et le francoprovençal », LPV, 15.4.04), tandis qu'un rédacteur leur demande de ne pas considérer le français comme une « langue de colonisation à l'instar de l'italien » (LPV, 16.11.06), ce qui scellerait la victoire du nationalisme italien.

Les débats identitaires s'articulent en des termes impensables en Suisse et en France, où le FP est rarement un sujet « politique ». De plus, les années 2000 ont vu apparaître une discussion qui traverse nombre de sociétés plurilingues contemporaines, concernant le comportement linguistique des immigrants allophones. *Le Peuple valdôtain* cherche un équilibre dans la double injonction parfois faite aux néo-Valdôtains (d'origine intra- ou extra-italienne), qui se sentent exclus parce que les autochtones hésitent à parler FP aux allochtones tout en leur reprochant de ne pas le parler. Cette réflexion sur la coexistence linguistique dans une région devenue multiethnique fait émerger le paradigme d'une langue locale transmissible, vecteur d'identification et d'intégration (LPV, 25.3.10; 17.5.12; 3.1.13; v. Meune, 2020). L'inclusion dans un même « nous » de ceux qui relevaient jadis du « eux » modifie la vision traditionnelle de la valdostanité,

rappelant que le FP n'est pas en voie de folklorisation. Mais peut-il rester une langue commune – et pour véhiculer quelle culture?

4.2. Une langue/culture encore transmissible

4.2.1. *Internet et théâtre, musique et école : l'éden valdôtain*

Le FP reste peu présent dans les médias et absent du Conseil régional (parlement) de la Vallée, mais occupe des domaines de la vie sociale où il apparaît très peu en Suisse ou en France, à commencer par les sites (para)gouvernementaux. Sur www.patoisvda.org, on trouve ainsi des pages *sur* le FP et *en* FP – en plus de l'italien et du français –, avec un glossaire sonore qui fait la part belle aux variantes communales. Le gouvernement régional encourage la vie associative, la recherche et l'archivage par le biais du Bureau régional pour l'ethnologie et la linguistique (BREL) – qui a mis au point une graphie régionale du FP – et du Centre d'études francoprovençales (CEFP). Ce dernier, situé dans le village de Saint-Nicolas, contribue grandement à la visibilité du FP. Fondé en 1967, il reçoit la collaboration d'universitaires italiens ou étrangers; il tient une conférence annuelle (largement en langue française), publie des actes ou des bulletins réguliers et organise une école d'été.

Le CEFP coorganise le concours Cerlogne, du nom du poète Jean-Baptiste Cerlogne, né à Saint-Nicolas. Chaque année depuis 1963, une commune de la Vallée accueille les 2000 à 3500 élèves et enseignants et enseignantes qui participent à ce vecteur de fidélisation au FP, y compris pour des non-patoisants. Si le concours est centré sur la sensibilisation au patois, il est aussi l'occasion de réaliser divers objets liés à la culture régionale. Le CEFP héberge en outre ses archives (albums, supports audiovisuels, art et artisanat). Depuis les années 1980, le concours a même son équivalent piémontais, organisé par l'Association EFFEPI (« FP » prononcé en italien).

Le théâtre, sous la houlette de la Fédérachon valdoténa di téatro populéro, est un pilier de la culture FP en Vallée d'Aoste – la compagnie principale étant Lo Charaban. De façon générale, la production littéraire est souvent à l'honneur, pour célébrer des auteurs canoniques comme Cerlogne, ou plus contemporains. La scène musicale en FP apparaît bien plus variée que dans les pays voisins, puisqu'elle s'étend à la musique pop. Le groupe Le Digourdi (« Les dégourdis ») propose ainsi des clips musicalement et thématiquement très contemporains, qui récoltent des dizaines de milliers de vues sur les réseaux sociaux – signe d'une créativité en FP inégalée hors de la Vallée d'Aoste.

Si l'autodépréciation linguistique colore également l'expérience des locuteurs de FP valdôtains, le refus de la dynamique assimilatrice, en partie lié à l'espace mental que procure l'autonomie, est plus prégnant qu'en Suisse. *Le Peuple valdôtain* thématise peu la transmission familiale du FP, encore perçue comme allant de soi, mais l'enseignement est souvent évoqué, le journal devant encore combattre le préjugé voulant que le FP ne serait pas enseignable. En 1995, l'Assessorat de l'éducation et de la culture a créé une École populaire de patois, visant à enseigner la pratique orale et écrite du FP par une approche ludique – notamment lors de week-ends d'immersion. En 2012, le FP a été reconnu comme matière scolaire facultative. Bien que certains dénoncent le manque de ressources ou, au contraire, une charge de travail déjà trop lourde des élèves, de nombreuses voix soulignent les avantages cognitifs d'un apprentissage précoce du FP. La question a en tout cas une tout autre ampleur qu'en Suisse, et a fortiori qu'en France. Si

(version provisoire; ne pas citer sans l'autorisation de l'auteur)

le spectre de l'extinction de la langue n'a pas disparu et que le FP est loin de s'imposer partout, la Vallée d'Aoste fait encore figure d'« éden » francoprovençal.

4.2.2. La loi 482 : la montée en puissance des communes

Alors que la Vallée d'Aoste a su maintenir des conditions favorables à la vitalité du FP, d'autres régions FP d'Italie lui ont emboîté le pas grâce à une nouvelle législation. La loi italienne 482 (1999) a fait de l'Italie un pays où l'on se montre de plus en plus conscient que l'épanouissement des groupes linguistiques est du ressort du politique et non de la « bonne volonté » des locuteurs. Intitulée *Norme in materia di tutela delle minoranze linguistiche storiche* (Règles en matière de protection des minorités linguistiques historiques), la loi nomme douze langues (albanais, allemand, catalan, croate, français, francoprovençal, frioulan, grec, ladin, occitan, sarde, slovène) pour lesquelles l'État prévoit des fonds – et divers domaines d'application (scolarité, administration, toponymie, médias). Les municipalités intéressées peuvent déclarer leur appartenance à l'une des minorités – lesquelles ne sont du reste pas toujours celles que définiraient les linguistes.

Le FP a ainsi acquis un statut co-officiel dans une cinquantaine de communes des vallées de l'ouest du Piémont. Le FP y reste plus fragile qu'en Vallée d'Aoste, concurrencé à la fois par l'italien et le dialecte piémontais, mais la loi a eu des effets positifs sur l'autoperception des locuteurs. Dans *Le Peuple valdôtain*, le Piémont est lié à l'apparition de l'ethnonyme « F(f)rancoprovençal » – postulé par Lafont. Si l'ethnonyme « Valdôtain » est souvent associé au FP, « Piémontais » peut être associé à des locuteurs de FP, d'occitan (au sud-ouest) ou de piémontais. L'ethnonyme a même été élargi aux habitants des villages de Faeto et Celle di San Vito, qui parlent des dialectes issus de ceux qu'ont apportés, au 13^e siècle, des immigrants venus de régions situées à l'est de Lyon. Signalons que la loi 482 a ouvert des possibilités même en Vallée d'Aoste, qu'il s'agisse des « guichets linguistiques » encourageant l'usage du FP dans l'administration ou de l'officialisation de toponymes en FP. Mais l'arrivée de la loi y a été moins considérée comme novatrice, puisqu'elle n'a fait que renforcer le leadership de la Vallée en matière de promotion du FP.

Conclusion

Dans notre réflexion initiale sur l'ethnogenèse, nous avons vu que le projet arpitaniste n'a guère été en mesure de fédérer un hypothétique « peuple arpitan ». Pour l'instant, le terme « francoprovençal », même ambigu et concurrencé par « patois », permet sans doute de s'adresser à plus de locuteurs et d'alimenter la conscience transfrontalière d'une langue, voire d'une culture francoprovençale, ne serait-ce que lors de la Fête internationale du francoprovençal (son nom varie selon la structure organisatrice) qui a lieu en alternance en France, Suisse ou Italie, et regroupe souvent plusieurs centaines de personnes. À en juger par le contenu du *Peuple valdôtain*, le recours à l'ethnonyme « Francoprovençaux », peut-être facilité par l'usage fréquent que font les autorités gouvernementales du glottonyme correspondant, semble s'imposer plus naturellement qu'en Suisse et en France. Mais à défaut de voir émerger un « peuple francoprovençal » dont l'idée séduirait dans les trois pays concernés, on voit apparaître des logiques de construction identitaire fondées sur la langue de communautés régionales

(version provisoire; ne pas citer sans l'autorisation de l'auteur)

plus circonscrites, conformément au morcellement politique séculaire du domaine linguistique.

C'est en Italie que le FP (ou, plutôt, le groupe que forment ses locuteurs) apparaît comme le « grand gagnant » du contact avec le français. En Vallée d'Aoste, la langue autochtone, encore largement parlée malgré des phénomènes d'érosion, a presque mieux résisté à l'italianisation que le français, principale langue écrite jusqu'à 1860. Au terme d'une réinterprétation de la diglossie traditionnelle, le FP reste soutenu par une dynamique sociétale et des structures politiques régionales et nationales qui se sont révélées flexibles.

En comparaison, le FP apparaît en France comme l'un des « perdants » de l'histoire linguistique – en même temps que d'autres langues qui, à la fois hexagonales et transnationales, ont en France un statut plus fragile que leur équivalent d'outre-frontière (basque, catalan). La logique linguicide inaugurée par la Révolution française – et, à bas bruit, déjà en place sous la monarchie absolue – semble n'avoir jamais disparu, malgré les tentatives récentes de faire évoluer la législation nationale ou régionale pour sauver in extremis ce qui peut encore l'être.

Quant à la Suisse, elle fait figure de cas intermédiaire. Les autorités fédérales, comme en témoignent leurs tergiversations avec la CERCL, n'ont guère mis leur savoir-faire plurilingue au service du FP, et les cantons ont longtemps repris les prémisses de l'idéologie unilingue à la française. Pourtant, l'autonomie de ces cantons, associée à un discours identitaire romand parfois fondé sur le culte des patois ainsi qu'à un attachement au plurilinguisme national, a pu créer des niches propices au maintien de la langue, y compris, ces dernières années, en matière scolaire. Ce secteur reste le nerf de la guerre dans les trois pays, même dans ce que nous avons appelé « l'éden valdôtain » (tout étant relatif), car aucun des trois « modèles » présentés ne peut actuellement garantir la pérennisation d'une langue aussi fragile que le francoprovençal.

(version provisoire; ne pas citer sans l'autorisation de l'auteur)

Bibliographie

- Achdé et Gerra, L. (2007). *Maryô donbin pèdu*. Dargaud.
- Ascoli, G. I., (1874). Schizzi franco-provenzali. *Archivio glottologico italiano*, 3, 61-120.
- Assens, P. (2017). *P-O/ Présidentielle 2017 : la langue catalane fait débat dans « La France Insoumise »*... [communiqué de presse]. Ouillade.eu. Récupéré de <https://ouillade.eu/politique/p-o-presidentielle-2017-la-langue-catalane-fait-debat-dans-la-france-insoumise/152451> le 31 juillet 2024.
- Barère de Vieuzac, B. (1794 [1961]). Rapport du Comité de salut public sur les idiomes. *Archives parlementaires. Convention nationale*, 83(18), CNRS, 713-716.
- Bert, M. et Costa, J. (2009). *Étude FORA. Francoprovençal et occitan en Rhône-Alpes*. Région Rhône-Alpes.
- Bichurina, N. (2019). *L'émergence du francoprovençal. Langue minoritaire et communauté autour du Mont-Blanc*. MSHA.
- Blanchet, P. (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie*. Textuel.
- Bourdieu, P. (1980). L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 63-72.
<https://doi.org/10.3406/arss.1980.2100>
- Brohy, C. (2022). La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et les patois romands : vers une reconnaissance officielle?. Dans D. Aquino-Weber et M. Sauzet (dir.), *La Suisse romande et ses patois. Autour de la place et du devenir des langues francoprovençale et oilique* (p. 125-140). Alphil.
- Carles, H. et Glossgen, M. (2019). L'élaboration scripturale du francoprovençal au Moyen Âge. *Zeitschrift für romanische Philologie*, 135(1), 68-157.
<https://doi.org/10.1515/zrp-2019-0003>
- Cavalli M. et Coletta, D. (2003). *Langues, bilinguisme et représentations sociales au Val d'Aoste*. IRRE-VDA.
- Chenal, A. et Vautherin, R. (1968). *Nouveau dictionnaire de patois valdôtain*. Marguerettaz.
- Costa, J. et Bert, M. (2011). De l'un et du divers. La région Rhône-Alpes et la mise en récit de ses langues. *Mots. Les langages du politique*, 97, 45-57.
<https://doi.org/10.4000/mots.20489>
- D'Oingt, M. (2012). *Expériences mystiques et récits édifiants. Textes rédigés en francoprovençal et en latin par une moniale du XIIIe siècle*. EMCC.
- Duraffour, A. (1969). *Glossaire des patois francoprovençaux*. CNRS.
- Elmiger, D. (2012). Sprachplanung im Frankoprovenzalischen : didaktische Ansätze im Wallis. *Revue transatlantique d'études suisses*, 2, 89-105.
- Ferguson, C. A. (1959). Diglossia. *Word*, 15, 325-340.
- Franquin. (2007) *Gust*. Yoran Embanner.

- Gardette, P. (1974). Le francoprovençal: Son histoire, ses origines. *Actes du 5^e Congrès international de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales*. Publication de la FLSH (Nice), 294-305.
- Gauchat, L., Jeanjaquet, J. et Tappolet, E. (1924). *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Attinger.
- Grégoire, H. (1794). *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Imprimerie nationale.
- Hergé. (2006). *Lé pèguelyon de la Castafiore*. Casterman.
- Hergé. (2007). *L'Afère Tournesol*. Casterman.
- Hergé. (2012). *Lé bërloquè de la Castafiore*. Casterman.
- Institut Pierre Gardette [IPG]. (2016). *Fiches pédagogiques d'activité à l'usage des intervenants*. Université catholique de Lyon.
- Jauch, H. S. (2016), *Das Frankoprovenzalische in Italien, Frankreich und der Schweiz. Sprachkontakt und Mehrsprachigkeit im Dreiländereck*. Lang.
- Josserand, J.-F. (2003). *Conquête, survie et disparition. Italien, français et francoprovençal en Vallée d'Aoste*. Acta universitatis upsaliensis.
- Lafont, R. (1971). *Décoloniser en France : les régions face à l'Europe*. Gallimard.
- Lafont, R. (1973). Sur le problème national en France : aperçu historique. *Les temps modernes*, 324, 21-53.
- Lamuela, X. (2017). Une orthographe englobante pour le francoprovençal? Avantages et difficultés. *Nouvelles du Centre d'études francoprovençales*, 75, 68-98.
- Lüdi, G. et Werlen, I. (2005). *Le paysage linguistique de la Suisse*. OFS.
- Maître, R. et Matthey, M. (2007). Who wants to save the patois d'Évolène? Dans A. Duchêne et M. Hellerin (dir.). *Discourses of endangerment: interest and ideology in the defense of languages* (p. 76-98). Continuum.
- Martin, J.-B. (1996). *Qu'elle était riche, notre langue. Le patois bressan de Saint-Étienne-du-Bois*. AGB.
- Martin, J.-B et Rixte, J.-C. (2011). *Huit siècles de littérature francoprovençale et occitane en Rhône-Alpes*. EMCC.
- Martin, J.-B. (2021). *La langue francoprovençale. Découverte et initiation*. Éd. du poutan.
- Meune, M. (2012a). *Pratiques et représentations des langues chez les locuteurs du francoprovençal fribourgeois. Enquête sur la Société des patoisants de la Gruyère*. Université de Montréal. <https://littfra.umontreal.ca/public/FAS/llm/Documents/2-Recherche/2-Pratiques-et-repr%C3%A9s.-locuteurs-francopr.-fribourg.pdf>
- Meune, M. (2012b). *Pratiques et représentations du francoprovençal chez les néolocuteurs vaudois*. Université de Montréal.

<https://littfra.umontreal.ca/public/FAS/llm/Documents/2-Recherche/3-Pratiques-et-représ.-néo-locuteurs-vaudois.pdf>

- Meune, M. (2014). Enjeu local et défi transnational, terroirs patoisants et exterritorialité « arpitane » : le francoprovençal à l'heure de Wikipédia. Dans D. Lassalle et D. Weissman (dir.), *Ex(tra)territorial. Assessing territory in literature, culture and languages*. (p. 261-284). Rodopi. https://doi.org/10.1163/9789401211086_018
- Meune, M. (2017). Langue romane ou romande? Variété autonome ou bribe de continuum? Un siècle de construction du francoprovençal dans la *Gazette de Lausanne* (1875-1988). *Circula*, 4, 23-42. <https://doi.org/10.17118/11143/10175>
- Meune, M. (2018). Du patois à l'« harpetan », entre (petite) patrie et nation imaginée. Le discours sur le francoprovençal dans le *Journal de Genève* (1826-1998). *International Journal of Sociology of Language*, 2018(249), 199-214. <https://doi.org/10.1515/ijsl-2017-0048>
- Meune, M. (2019). Écrire en francoprovençal de la Bresse à Fribourg : unité originelle, graphies régionales et approche supradialectale. *Actes de la Conférence [...] du CEFEP [2017]. Région autonome de la Vallée d'Aoste*, 75-93.
- Meune, M. (2020). Le français, langue du lieu ou langue d'ailleurs? Le discours sur le francoprovençal dans *Le peuple valdôtain* (2000-2018). *Ponti/Ponts*, 20(2), 121-147. <https://doi.org/10.7413/18279767041>
- Meune, M. (2021). Au-delà de « l'ombre du patois » : le discours sur le francoprovençal dans *Le Temps* (Suisse) depuis le tournant du XXI^e siècle. Dans P. Alamán, F. Ruggiano et O. Walsh (dir.), *Les idéologies linguistiques : langues et dialectes dans les médias traditionnels et nouveaux* (p. 171-189). Lang.
- Meune, M. (2022). Une législation suisse glottophile? Entre territorialité et liberté, pragmatisme et indifférence : Un plurilinguisme à géométrie très variable. *Journal of language rights & minorities*, 2(1), 49-81. <https://doi.org/10.7203/Just.2.25308>
- Michel, C. (2014). *Si le Beaujolais m'était conté. Anthologie de la littérature en francoprovençal du Beaujolais des origines à nos jours*. EMCE.
- Philipona, A. (dir.). (2021). *Ora le patê – À présent le patois*. Société des Amis du Musée gruérien.
- Pivot, B. (2014). *Revitalisation de langues postvernaculaires : le francoprovençal en Rhône-Alpes et le rama au Nicaragua* [thèse de doctorat, Université de Lyon 2]. HAL SHS. <https://shs.hal.science/tel-05248952v1>
- Région Rhône-Alpes. (2009). *Délibération Nr. 09.11.450. Reconnaître, valoriser, promouvoir l'occitan et le francoprovençal, langues régionales de Rhône-Alpes*. http://www.ddl.cnrs.fr/led-tdr/pageweb/sources/RA_LR_RAPPORT_09.11.450.pdf
- Rousseau, J.-J. (1768). *Dictionnaire de musique*. Duchesne.
- Stich, D. (2003). *Dictionnaire francoprovençal/français – français/francoprovençal*. Le Carré.

- Tuaillon, G. (1972). Le francoprovençal. Progrès d'une définition. *Travaux de linguistique et de littérature*, 10(1), 1-38.
- Tuaillon, G. (2001). *La littérature en francoprovençal avant 1700*. ELLUG.
- Uchard, B. (1619). *La Piémontoize en vers bressan*. C. Guyaut.